

1513 (22 DÉCEMBRE).

Fut baillé à Sauvac de Segure, l'un des gardes de la monn^e de Bayonne, 3 pilles et 9 trousseaux à monnoyer escuz au porc-espig, faictz par le tailleur de la monn^e de Paris, pour porter aud. lieu de Bayonne.

(A. N. Reg. Z, 1^o, 7.)